

ROTAX®



F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° ...CK 20

DATE 22/02/2019

KARTING

COUPE DE MARQUE ROTAX FRANCE

RÈGLEMENT 2019

Enregistrée sous le numéro CK _____, le _____



COUPE DE MARQUE ROTAX FRANCE – 3MK Events

11 rue des Imprimeurs – 44220 COUERON – FRANCE

Tél : (33) 02 40 38 26 20 – Fax : (33) 02 40 38 26 21

Email : contact@3mkevents.com

SOMMAIRE

1-	RÈGLEMENT SPORTIF	2
2-	RÈGLEMENT	2
3-	OBLIGATIONS GÉNÉRALES	3
4-	PRINCIPE ET DÉROULEMENT	3
5-	CLASSEMENTS	5
6-	LICENCES	6
7-	PILOTES ADMIS	7
8-	KARTS ET MATÉRIEL ADMIS	7
9-	SÉCURITE GÉNÉRALE	9
10-	DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE	10
11-	GRILLE DE DÉPART	10
12-	PROCÉDURE DE DÉPART	10
13-	SUSPENSION D'UNE COURSE	10
14-	REPRISE D'UNE COURSE	10
15-	ARRIVÉE	10
16-	PARC FERMÉ	10
17-	INCIDENTS	10
18-	RECLAMATIONS	10
19-	DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX	10



1- RÈGLEMENT SPORTIF

L'organisation des courses de la Coupe de marque ROTAX France 2019 est placée sous la responsabilité des ASK (directement gestionnaires ou non des circuits concernés) et des Ligues de Karting et sous l'égide de la FFSA.

2- RÈGLEMENT

En qualité d'importateur officiel ROTAX pour la France et afin de développer la pratique du « karting loisir » et du « karting de compétition », la société SODIKART via son département événementiel 3MK Events est le promoteur de la Coupe de marque ROTAX France.

Labellisée FFSA et accréditée du N° CK ___ en date du _____. Cette Coupe de marque d'envergure nationale est organisée au travers, d'amicales, d'épreuves de championnats de ligue, d'épreuves de série nationales et d'épreuves de championnat de France.

2.1) Toutes les Associations Sportives de Karting (ASK) et les Ligues de Karting peuvent intégrer une ou plusieurs catégories de la Coupe de marque ROTAX France dans leurs différents championnats et dans toutes les amicales qu'elles organisent à la condition expresse de respecter le présent règlement dans son intégralité et après accord du promoteur de la Coupe de marque ROTAX France.

2.2) Une convention devra être signée entre chaque organisateur de Championnat de Ligue et 3MK Events pour pouvoir intégrer la Coupe de marque ROTAX France dans le championnat de ligue. Le barème suivant sera alors appliqué :

- Moins de 6 pilotes inscrits au Championnat de Ligue	Aucune subvention
- De 6 à 9 pilotes inscrits au Championnat de Ligue	550 Euros
- De 10 à 29 pilotes inscrits au Championnat de Ligue	1100 Euros
- De 30 à 49 pilotes inscrits au Championnat de Ligue	1650 Euros
- 50 pilotes et plus inscrits au Championnat de Ligue	2215 Euros



2.3) Les pilotes des catégories ROTAX MAX (+ ROTAX MAX Master) et ROTAX MAX DD2 (+ ROTAX MAX DD2 Master) seront comptabilisés dans le nombre de pilotes inscrits au Championnat de Ligue.

2.4) Les pilotes ayant participé au Championnat de Ligue en catégorie Open ne seront pas comptabilisés dans le nombre de pilotes inscrits au Championnat de Ligue.

2.5) Le présent règlement est spécifique à la Coupe de marque ROTAX France 2019. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les Amicales, les Championnats de Ligue, les Séries Nationales, le Championnat de France d'Endurance et toutes autres courses intégrant les catégories « ROTAX » sans un accord écrit préalable d'une part de 3MK Events et d'autre part de la FFSA.

2.6) En dehors des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau Sportif et Technique le Règlement National FFSA.

2.7) Pour l'année 2019, la Coupe de marque ROTAX France sera « labellisée FFSA » et pourra donc être intégrée aux Championnats de Ligue.

2.8) Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement et dans le Règlement Sportif & Technique National FFSA 2019 est interdit.

2.9) 3MK Events, promoteur de la Coupe de marque Rotax France, se réserve le droit de modifier sans préavis ou d'annuler un ou plusieurs articles du présent règlement (général, technique et sportif) avec l'accord de la FFSA.

2.10) Si des raisons majeures l'imposent et avec l'accord de la FFSA, 3MK Events se réserve le droit de modifier le présent règlement.

3- OBLIGATIONS GÉNÉRALES

3.1) Le fait de s'engager à l'une des épreuves de la Coupe de marque ROTAX France 2019 implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que le Règlement Sportif et Technique National FFSA 2019 et de les respecter.

3.2) Le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs, licenciés FFSA ou non.

3.3) Les pilotes sont responsables de la conformité du matériel. En cas de non-conformité des sanctions sportives seront appliquées.

4- PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4.1) La Coupe de marque ROTAX France 2019 propose deux catégories définies par le type de moteur, la catégorie « ROTAX MAX » et la catégorie « ROTAX MAX DD2 ».

4.2) Le calendrier de la Coupe de marque Rotax France 2019 est défini par les calendriers déposés à la FFSA par les ASK Organisatrices des Amicales, Championnats de Ligue, Trophées, Challenges, Séries Nationales, Championnat de France, etc... (pour les compétitions incluant les catégories Rotax)

4.3) Le déroulement des Amicales, Championnats de Ligue, Trophées, Challenges, Séries Nationales, Championnat de France est dicté par l'ASK ou la Ligue de Karting organisatrice.

4.4) Dans le cadre de la Coupe de marque ROTAX France, les catégories « ROTAX MAX » et « ROTAX MAX DD2 » devront courir séparément.

4.5) Aucun organisateur ne pourra faire concourir les catégories « ROTAX MAX » et « ROTAX MAX DD2 » avec d'autres catégories ou d'autres Coupes de marque sans une autorisation écrite et préalable de 3MK Events et de la FFSA.

4.6) Calendrier des compétitions nationales de la Coupe de marque Rotax France 2019 :

▪ **Championnat NSK 2019 :**

Epreuves	Dates	Circuits	ASK
NSK 1	3-4-5 Mai	Salbris	ASK Salbris
NSK 2	21-22-23 Juin	Varenes	ASK Varenes
NSK 3	13-14-15 Septembre	Laval	ASK Laval

▪ **Challenge Minarelli 2019 :**

Epreuves	Dates	Circuits	ASK
1	4-5 Mai	Le Mans	ASK ACO
2	25-26 Mai	Saint Amand	ASK Amand
3	21-22 Septembre	Angerville	ASK Angerville
4	12 -13 Octobre	Essay	ASK K61

Championnat de France d'Endurance 2019:

Epreuves	Dates	Circuits	ASK
1	13 Avril	Le Mans	ASK ACO
2	01-02 Juin	Anneville	ASK Rouen 76
3	29-30 Juin	Laval	ASK Laval
4	27-28 Septembre	Le Mans	ASK ACO
5	26-27 Octobre	Angerville ou Moissy Cramayel	ASK Angerville ou ASK Kartland77

4.7) Calendrier des compétitions des Championnats de Ligue de la Coupe de marque Rotax France 2019 :
Championnat de Ligue Bretagne Pays de la Loire 2019 :

Epreuves	Dates	Circuits	ASK
1	9-10 Mars	Laval	ASK Laval
2	23-24 Mars	Le Mans	ASK ACO
3	27-28 Avril	Lohéac	ASK Lohéac
4	18-19 Mai	Ancenis	ASK Ancenis


Championnat de Ligue Ile de France 2019 :

Epreuves	Dates	Circuits	ASK
1	30-31 Mars	Angerville	ASK Angerville
2	27-28 Avril	Soucy	ASK Sens
3	18-19 Mai	Kartland	ASK Kartland77
4	31 Août - 01 Septembre	Angerville	ASK Angerville

Championnat de Ligue Centre 2019 :

Epreuves	Dates	Circuits	ASK
1	9-10 Mars	Salbris	ASK Salbris
2	30-31 Mars	Mer	ASK Mer
3	27-28 Avril	Saint Amand	ASK Amand

Championnat de Ligue Normandie 2019 :

Epreuves	Dates	Circuits	ASK
1	16-17 Mars	La Hague	ASK La Hague
2	30-31 Mars	Anneville	ASK Rouen 76
3	20-21 Avril	Saint Pierre	ASK Saint Pierre sur Dives

Championnat de Ligue des Hauts de France 2019 :

Epreuves	Dates	Circuits	ASK
1	23-24 Mars	Douvrin	ASK Douvrin
2	6-7 Avril	Ostricourt	ASK Ostricourt
3	18-19 Mai	Anneville	ASK Rouen 76
4	21-22 Septembre	Abbeville	ASK Abbeville
5	19-20 Octobre	Arvillers	ASK Arvillers

Championnat Inter-Ligue DD2/DD2 Master 2019 :

Epreuves	Dates	Circuits	ASK
1	6-7 Mars	Salbris	ASK Salbris
2	6-7 Avril	Ostricourt	ASK Métropole
3	18-19 Mai	Kartland	ASK Kartland77
4	21-22 Septembre	Soucy	ASK Sens

5- CLASSEMENTS

5.1) Pour la catégorie « ROTAX MAX », un classement « ROTAX MAX Master » pourra être établi pour les pilotes de plus de 30 ans (âge atteint dans l'année civile en cours).

5.2) Pour la catégorie « ROTAX MAX DD2 », un classement « ROTAX MAX DD2 Master » pourra être établi pour les pilotes de plus de 30 ans (âge atteint dans l'année civile en cours).

6- LICENCES

6.1) La Coupe de marque Rotax France est ouverte à tous pilotes détenteurs d'une licence nationale ou internationale de karting « Pilote Concurrent Conducteur » en cours de validité pour l'année 2019 dans sa catégorie :

<p>▪ Rotax Max (A partir de 14 ans, âge atteint dans l'année civile)</p>	<p>NCKK : Nationale Concurrent Conducteur Karting. ICCCSK : Internationale Concurrent Conducteur « C » Senior Karting. ICCCRK : Internationale Concurrent Conducteur « C » Restricted Karting. ICCBK : Internationale Concurrent Conducteur « B » Karting. ICCAK : Internationale Concurrent Conducteur « A » Karting. - : Licence Nationale délivrée par une ASN étrangère avec autorisation de cette dernière. - : Licence Internationale délivrée par une ASN étrangère.</p>
<p>▪ Rotax Max Master (A partir de 30 ans, âge atteint dans l'année civile)</p>	<p>NCKK : Nationale Concurrent Conducteur Karting. ICCCSK : Internationale Concurrent Conducteur « C » Senior Karting. ICCBK : Internationale Concurrent Conducteur « B » Karting. ICCAK : Internationale Concurrent Conducteur « A » Karting. - : Licence Nationale délivrée par une ASN étrangère avec autorisation de cette dernière. - : Licence Internationale délivrée par une ASN étrangère.</p>
<p>▪ DD2 (A partir de 15 ans, âge atteint dans l'année civile)</p>	<p>NCKK : Nationale Concurrent Conducteur Karting. ICCCSK : Internationale Concurrent Conducteur « C » Senior Karting. ICCCRK : Internationale Concurrent Conducteur « C » Restricted Karting. ICCBK : Internationale Concurrent Conducteur « B » Karting. ICCAK : Internationale Concurrent Conducteur « A » Karting. - : Licence Nationale délivrée par une ASN étrangère avec autorisation de cette dernière. - : Licence Internationale délivrée par une ASN étrangère.</p>
<p>▪ DD2 Master (A partir de 30 ans, âge atteint dans l'année civile)</p>	<p>NCKK : Nationale Concurrent Conducteur Karting. ICCCSK : Internationale Concurrent Conducteur « C » Senior Karting. ICCBK : Internationale Concurrent Conducteur « B » Karting. ICCAK : Internationale Concurrent Conducteur « A » Karting. - : Licence Nationale délivrée par une ASN étrangère avec autorisation de cette dernière. - : Licence Internationale délivrée par une ASN étrangère.</p>

6.2) Les représentants légaux (tuteurs) des pilotes mineurs devront obligatoirement être en possession d'une licence « Internationale Concurrent Tuteur » ICT.

6.3) Les représentants légaux devront en permanence être présents sur le paddock du circuit tout au long de l'évènement.

6.4) Les représentants légaux des pilotes devront se présenter avec ces derniers et avec leur licence lors des vérifications administratives.

6.5) Pour n'importe quel motif d'absence du représentant légal, même d'une durée de temps très courte, celui-ci devra obligatoirement remplir un formulaire de délégation afin de déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée et présente lors de l'évènement. La personne désignée en qualité de tuteur devra être majeure et titulaire d'une licence « Concurrent » ou d'une licence « Concurrent-Tuteur ». Les formulaires de délégation seront regroupés à la Commission Sportive.

7- PILOTES ADMIS

7.1) La Coupe de marque ROTAX France est ouverte à tous les participants titulaires d'une Licence Nationale Concurrent Conducteur FFSA ou d'une Licence Internationale Concurrent Conducteur FFSA.

7.2) Les pilotes titulaires d'une licence étrangère peuvent participer à la Coupe de marque ROTAX France à condition de répondre aux conditions définies dans le Code Sportif International FIA (article 2.3.6).

7.3) Les épreuves de la Coupe de marque ROTAX France sont ouvertes exclusivement aux possesseurs d'un kart conforme au règlement technique du présent règlement.

7.4) La catégorie « ROTAX MAX » est ouverte aux pilotes à partir de 14 ans (âge atteint dans l'année civile en cours).

7.5) La catégorie « ROTAX MAX DD2 » est ouverte aux pilotes à partir de 15 ans (âge atteint dans l'année civile en cours).

8- KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

Rappel de l'introduction du Règlement National Technique FFSA 2019 :

« A la lecture de ce règlement, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée. Par modification, on entend toutes les opérations susceptibles de changer l'aspect initial et les cotes d'une pièce d'origine.

En particulier : dans toutes les catégories, toute modification ou montage ayant pour conséquence de contrarier une valeur réglementaire ou son contrôle est présumée frauduleuse et est bien évidemment interdite.

Les pilotes sont responsables de la conformité de leur matériel. En cas de non-conformité des sanctions sportives seront appliquées. »

8.1) Dans le cadre des Coupes de marque, les commissaires techniques officiels de la FFSA doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves.

8.2) Tout pilote doit se présenter au départ des courses en conformité avec le présent règlement.

8.3) Les moteurs devront être conformes aux spécifications techniques 2019 de la catégorie, avec couvre culasse de couleur noire pour la catégorie ROTAX MAX et la catégorie ROTAX MAX DD2, accompagnés d'une plaque d'identification numérotée obligatoire pour les deux catégories.

8.4) Afin de préserver au maximum l'équité sportive, 3MK Events a instauré un système de contrôle technique et ROTAX un système de plombage des moteurs, ainsi :

- Chaque moteur devra être présenté au contrôle technique avec un plombage officiel à code barre.
- Chaque moteur devra être présenté au contrôle technique accompagné de sa carte d'identité.

8.5) Seul un Centre de Services autorisé ROTAX pourra réaliser les opérations de plombage officiel, et valider la carte d'identité du moteur suite à une intervention technique. Le moteur ne devra pas être déplombé pendant toute la durée du meeting (depuis l'enregistrement technique jusqu'à la fin de l'épreuve).

8.6) Toute préparation est interdite, toutes les pièces internes ou externes du moteur et ces périphériques devront être conformes aux spécifications techniques ROTAX (documents référencés).

8.7) Les moteurs autorisés pour la catégorie « ROTAX MAX » sont :

- Le ROTAX 125 MAX RACING, conforme aux spécifications techniques 2019 de la catégorie avec culasse de couleur noire et plaque d'identification numérotée obligatoire.
- Le ROTAX 125 MAX evo, conforme aux spécifications techniques 2019 de la catégorie avec culasse de couleur noire et plaque d'identification numérotée obligatoire.

8.8) Les moteurs autorisés pour la catégorie « ROTAX MAX DD2 » sont :

- Le ROTAX MAX DD2, conforme aux spécifications techniques 2019 de la catégorie avec culasse de couleur noire et plaque d'identification numérotée obligatoire.
- Le ROTAX MAX DD2 evo, conforme aux spécifications techniques 2019 de la catégorie avec culasse de couleur noire et plaque d'identification numérotée obligatoire.

8.9) Le carburant devra obligatoirement être de l'essence Sans Plomb 98 achetée dans une station-service française. L'utilisation d'additif est interdite.

8.10) Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées ainsi que l'huile XPS KART TEC FULL SYNTHETIC.

8.11) Seules sont autorisées pour la Coupe de marque ROTAX France 2019 les marques de châssis homologués CIK-FIA ou aux normes CIK-FIA et agréés par 3MK Events (liste des châssis en annexe).

8.12) Les demandes d'agrément des châssis devront être envoyées par écrit à 3MK Events.

8.13) Les agréments sont valables pour l'année civile en cours.

8.14) Seules sont autorisées pour la catégorie « ROTAX MAX » les marques des châssis agréées à la Coupe de Marque ROTAX France (liste des châssis en annexe) dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

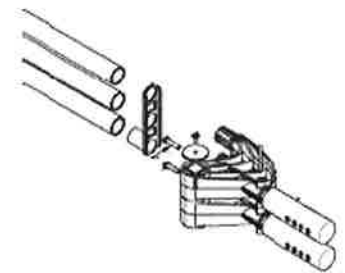
- Châssis homologués CIK-FIA ou aux normes CIK/FIA.
- Diamètre maximum de l'arbre : 50 mm.
- Diamètre maximum du tube : 32 mm. Tube rond exclusivement.

8.15) Le frein avant est interdit en catégorie « ROTAX MAX ».

8.16) Seules sont autorisées pour la catégorie « ROTAX MAX DD2 » les marques des châssis agréées à la Coupe de marque ROTAX France (liste des châssis en annexe) dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

- Châssis homologués CIK-FIA ou aux normes CIK/FIA.

8.17) L'utilisation du pare-chocs arrière ROTAX est obligatoire. Soit la version 2 tubes, soit la version 3 tubes. Le 3^{ème} tube pourra être monté dessus ou en dessous des deux tubes principaux.



8.18) Le poids minimum autorisé en catégorie « ROTAX MAX » est fixé à 160 kg (kart + pilote en équipement complet de course à tout moment de l'épreuve).

8.19) Pour les pilotes concourant dans le classement « ROTAX MAX Master », le poids minimum autorisé est fixé à 170 kg (kart + pilote en équipement complet de course à tout moment de l'épreuve).

8.20) Le poids minimum autorisé en catégorie « ROTAX MAX DD2 » et « ROTAX MAX DD2 Master » est fixé à 173 kg (kart + pilote en équipement complet de course à tout moment de l'épreuve).

8.21) Application de la réglementation FFSA 2019 pour la carrosserie.

8.22) Application de la réglementation FFSA 2019 pour les plaques supports numéros.

8.23) Application de la réglementation FFSA 2019 pour les carénages avant et pour les kits de carénage avant homologué.

8.24) Seuls les pneumatiques suivants sont autorisés pour les catégories « ROTAX MAX » et « ROTAX MAX DD2 » pour l'ensemble des épreuves de la Coupe de marque ROTAX (Amicales, Championnats de Ligue, Séries Nationales, Challenges, Trophées, etc...) :

- Pneus Slick :	Bridgestone YLM	4.5 x 10.0 – 5 à l'avant	7.1 x 11.0 – 5 à l'arrière
- Pneus Pluie :	Bridgestone YNP	4.5 x 10.0 - 5 à l'avant	6.0 x 11.0 - 5 à l'arrière

8.25) Aucune modification, aucun retailage, ni aucun traitement des pneumatiques sont autorisés.

8.26) En cas de force majeure (uniquement à l'appréciation de Rotax France et avec l'accord de la FFSA), Rotax France pourra désigner un autre modèle de pneumatique Slick et/ou pluie pour une ou l'ensemble des épreuves de la Coupe de marque ROTAX (Amicales, Championnats de Ligue, Séries Nationales, Challenges, Trophées, etc...).

8.27) Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs plombés pour chaque course. Les numéros châssis et moteurs devront être parfaitement lisibles. Chaque kart devra être présenté au contrôle technique entièrement monté.

8.28) Des contrôles de conformité au présent règlement pourront être effectués à tout moment des courses.

8.29) Dans le but d'un respect strict du présent règlement et des contrôles techniques liés, 3MK Events se réserve le droit, sur les épreuves de son choix, de mandater à tout moment un représentant nommé par ROTAX France à des fins de contrôles approfondis.

9- SÉCURITÉ GÉNÉRALE

9.1) Chaque pilote, dans le paddock, devra être muni d'un extincteur en cours de validité d'une capacité minimale de 6 kg et conçu pour combattre un incendie d'hydrocarbure.

9.2) Les pilotes devront utiliser une bâche de protection du sol avec tapis absorbant d'une dimension minimale de 2 mx 2,50 m pour éviter les tâches d'hydrocarbures.

9.3) Le port de caméra embarquée est interdit sur le casque.

10- DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Chaque épreuve de la Coupe de marque ROTAX France 2019 sera déroulée suivant les horaires définis par l'ASK Organisatrice.

11- GRILLE DE DÉPART

Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

12- PROCÉDURE DE DÉPART

Article 2.20 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.



13- SUSPENSION D'UNE COURSE

Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

14- REPRISE D'UNE COURSE

Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

15- ARRIVÉE

Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16- PARC FERMÉ

Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

17- INCIDENTS

Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

18- RECLAMATIONS

Procédure identique à celle du Règlement Sportif National FFSA 2019.

19- DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

Pour les Championnats de Ligue et les Amicales, le montant des droits d'inscription est fixé par l'ASK ou la Ligue organisatrice. Pour les Trophées, Séries Nationales, Championnat de France le montant des droits d'inscription est fixé par le promoteur de ces épreuves.

Chaque participant s'inscrit auprès de l'ASK, de la Ligue organisatrice ou du promoteur de la course en s'assurant auparavant que la catégorie souhaitée soit autorisée et en respectant par ailleurs les délais et procédures d'inscription imposés par ceux-ci.

Le nombre maximum de participants à chaque course sera limité en fonction des capacités des circuits.